



## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Rouen, le

**19 JAN. 2016**

**Direction de la coordination des politiques  
de l'État**

Bureau des affaires économiques et sociales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

**Secrétariat de la CDAC**

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. [nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr](mailto:nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr)

La préfète de la région Normandie,  
préfète de la Seine-Maritime  
officier de la légion d'honneur  
officier de l'ordre national du mérite

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 15 janvier 2016, sous la présidence de madame Agnès BOUTY-TRIQUET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe, représentant madame la préfète, a examiné **le dossier n° 2015-23** concernant l'extension du magasin à l'enseigne "Au fil des lots", d'une surface de vente actuelle de 965 m2 pour atteindre 2 455 m2, par la création de 1 490 m2 en extérieur, à Gonfreville L'Orcher (76700) 24 G avenue Jacques Eberhard.

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- le décret du président de la république du 17 décembre 2015 nommant madame Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 16-002 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature à madame Agnès BOUTY-TRIQUET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 18 février 2015 modifié instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- la demande, enregistrée le 20 novembre 2015, présentée par la SARL LSD, agissant en qualité d'exploitante du magasin, dont le siège social est situé à VERN SUR SEICHE (35770) 36 rue de la fosse gauchère, et visant à l'extension du magasin à l'enseigne "Au fil des lots", d'une surface

de vente de 965 m<sup>2</sup> pour atteindre 2 455 m<sup>2</sup>, par la création de 1 490 m<sup>2</sup> en extérieur, à Gonfreville L'Orcher (76700) 24 G avenue Jacques Eberhard.

- l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2015 annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 15 janvier 2016 pour l'examen de la demande susvisée ;

- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Morgane GUILLEUX, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

#### **CONSIDERANT que:**

- le projet s'inscrit dans une zone d'activités existante ;
- le projet permettra de renforcer et diversifier les pôles périphériques existants pour attirer des consommateurs à l'échelle régionale ;
- le projet a été revu pour répondre à l'ensemble des dispositions réglementaires du PLU, avec la plantation de 20 arbres à hautes tiges de type érables et l'utilisation d'un bardage gris comme celui des bâtiments commerciaux voisins ;
- le projet devrait améliorer le traitement paysager du site, du fait de la reprise architecturale du bâtiment-hangar et de l'aire de stationnement ;
- les pelouses et les haies arbustives, situées en périphérie du site permettront de limiter la visibilité du site avec le lotissement voisin ;
- le projet n'entraîne aucune nouvelle consommation d'espace dans la mesure où le bâtiment actuel est conservé et où l'augmentation de la surface de vente se fait en extérieur sur l'aire de stationnement ;
- la réalisation du projet ne devrait pas modifier la fluidité de la circulation de l'avenue Jacques Eberhard permettant d'accéder au site, notamment grâce à la présence d'un giratoire et d'un échangeur avec la RD 6015 ;
- le projet sera relié par un cheminement piéton et cycliste sécurisé qui permettra d'accéder aux autres commerces ;
- les clients du projet disposeront d'une réelle alternative à la voiture compte tenu de la proximité de l'arrêt de bus, de la fréquence de sa desserte et l'amplitude horaire des navettes.

#### **DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (8 oui sur 8 votants)**

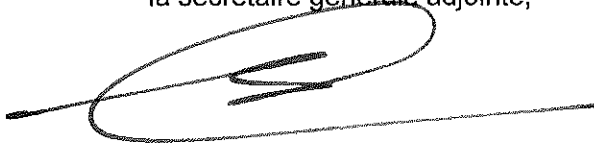
##### ont voté favorablement :

- monsieur Michel GARCIA représentant le maire de Gonfreville L'Orcher, commune d'implantation ;
- monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, désigné par le président du syndicat mixte d'élaboration et de gestion du schéma de cohérence territoriale Le Havre-Pointe de Caux Estuaire ;
- monsieur Jean-François BURES, représentant le président du conseil départemental ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Michel LEJEUNE, président de la communauté de communes du canton de Forges-les-Eaux, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Virginie TIRET (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Philippe MORGOUN (association Haute-Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire ;

- monsieur Hubert GUILBERT (INDECOSA-CGT), personnalité qualifiée en matière de la consommation et de la protection des consommateurs.

**En conséquence, la SARL LSD, dont le siège social est situé à VERN SUR SEICHE (35770) 36 rue de la fosse gauchère, est autorisée à procéder à l'extension du magasin à l'enseigne "Au fil des lots", d'une surface de vente de 965 m<sup>2</sup> pour atteindre 2 455 m<sup>2</sup>, par la création de 1 490 m<sup>2</sup> en extérieur, à Gonfreville L'Orcher (76700) 24 G avenue Jacques Eberhard.**

Pour la préfète et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,



Agnès BOUTY-TRIQUET